

COMPTE RENDU



Ce GT ne concernait à l'origine que les services de l'administration Centrale.

Avec 28 documents à examiner, cela constituait certainement un record en la matière.

Néanmoins, la CGT estimait que d'autres sujets informatiques étaient importants.

Car le réseau était le grand oublié du GT

Elle l'a fortement mis en avant dans [sa déclaration liminaire](#).

Pour la CGT les sujets à aborder concernaient :

- ☐ La restructuration de l'administration centrale ;
- ☐ Le travail des CID ;
- ☐ La restructuration des services d'éditique.

Le GT qui ne devait traiter qu'un des 3 sujets va été élargi.

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

La CGT a obtenu de traiter les autres sujets l'après-midi.

Cela a constitué la grande avancée de la matinée.

I - Restructuration en administration centrale

La CGT a largement développé les grands dangers induits par la fusion MOA-MOE et la mise en place du nouvel organigramme tant au CTR que dans la déclaration liminaire.

Ile est revenue sur des points plus précis au cours de la matinée.

../..

II - Condition de travail des CID

Les CID sont les agents dont la CGT a tenu à mettre en avant le travail.

D'une part, les CID font partie des personnels informatiques qui peuvent difficilement télétravailler. C'est là tout le paradoxe. C'est une erreur de croire que tous les informaticiens peuvent télétravailler par définition.

Mais les CID ont connu avec la crise une forme de double peine : en plus du travail classique dû notamment à la mise en place des ordinateurs sous Windows 10, ils ont dû faire face à un afflux de travail pour précisément permettre à tous les agents du réseau de télétravailler.

La direction générale a tenu à rendre un hommage appuyé aux CID (nous rappelons que la question n'était pas à l'ordre du jour, la CGT a porté le sujet jusque dans sa liminaire). Elle souhaite surtout donner la priorité absolue aux CID et ne pas entraver leur action.

Mais où l'analyse diverge d'avec la CGT, c'est que la DG estime qu'il n'y a pas de déséquilibre dans l'effectif des CID et qu'il n'y aura pas de nouvelles embauches.

Pour la DG, il n'y a en aucun de double peine : les agents effectuent leur travail.

Il faut néanmoins noter un point sur lequel la DG a insisté et dont la CGT a bien précisé qu'il serait relayé.

Si les CID sont amenés à intervenir dans des services où les conditions sanitaires sont mauvaises ou sont relâchées par rapport aux gestes barrière, ils sont autorisés de ne pas prendre de risques et de partir.

III - Les ateliers éditiques

C'est le deuxième sujet que la CGT a poussé à l'ordre du jour de GT où la question ne devait initialement ne pas être débattue.

La fermeture d'ateliers, la réorganisation des ateliers restants par la généralisation du travail en équipe sont des sujets prégnants.

La CGT est revenue sur les conditions de travail dans les ateliers qui restent ouverts, tout comme elle refuse la fermeture des autres ateliers.

La CGT estime toujours qu'il y a du travail pour tous les ateliers, et que chacun a sa légitimité.

La CGT est aussi revenue sur la perte de l'ACF « finition scannage » de Meyzieu (1123,02 euros par an).

Or, La CGT a revendiqué de tirer vers le haut l'indemnitaire des ateliers où comme à Meyzieu, il y a

eu jusqu'à présent 2 ACF : éditique (3020,59 euros par an) et finition scannage.

Toute l'organisation sera calquée sur celle de Meyzieu, avec notamment sa prime en moins.

La direction générale estime qu'il y a du travail en quantité pour 3 ateliers en plus de Meyzieu, auquel le quatrième permet d'apporter un peu de souplesse.

La CGT a également mis en avant le remplacement des personnels proches de la retraite à Nemours ou bien encore les conditions d'infrastructure de Poitiers qui rend le travail en équipe très contraints et particulièrement pénible.

A Nemours, il a été répondu que le remplacement des personnels retraités pourrait s'effectuer à partir «du bassin d'emploi de Nemours», donc dans un cadre contractuel.

De même, la question du nouveau bâtiment de Nemours a été posée, et la direction a objecté que ce bâtiment répondrait ainsi à la question du problème d'amiante, ce qui laisserait penser, sans certitude, que tous les personnels pourraient y être déplacés.

La direction estime que la réorganisation est acceptée et que les conditions de travail seront vues localement. Des demandes de GT supplémentaires sur les questions des ateliers sont assez clairement refusées par la DG. Seul un bilan sur les ateliers pourra être fait.

Pour la direction générale, la nouvelle organisation suivra celle de Meyzieu, et la mise en place se fera localement.

La DG a également évoqué le remplacement des gents de l'atelier de Meyzieu dont la moyenne d'âge des agents est élevée. Les départ à la retraite seront remplacés, mais pas nécessairement par des fonctionnaires !

La CGT rappelle qu'elle est attachée à une informatique de la DGFIP dont la mission est remplie par des fonctionnaires.

La CGT appelle donc également les sections à la plus grande vigilance face à cette situation où les décisions ne seront plus cadrées nationalement ni équivalentes pour tous.

fichiers:



[Télécharger cr_gt_reorganisation_dgssi_cap_numerique_du_04-03-21_def.pdf](#) (313.35

Ko)

Public: [GT 2021](#)

[Informatique](#)

- [A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank